

DEMANDE DE BRANCHEMENT ET ABONNEMENT D'EAU

GC-SPE-027 Version 05

Propriétaire (s)			
Particulier	Autre :		
Nom (s) / Prénom (s) : .			
Code postal:	Ville:	Mail :	
N° téléphone :		Portable :	
Ensemble imm	nobilier		
A l'adresse :			
Référence cadastrale	ə:	Code postal : V	îlle
Type d'usage des loca	aux: Habitation principale A but locatif	Autre :	
Détail de la de	mande		
		—	d'un branchement d'eau existant action) :
Renseignemer	nts Techniques		
		pe d'utilisation de l'eau	
Domestique		endie Chantier	Autre :
	ues :ux, commerces, hôtellerie, santé, indi		nce d'une source ou d'un puits : OUI NON
Documents à	fournir en vue de l'instruc	ction de la demande :	
	l Le plan de masse avec l l Débit instantané maxim l L'attestation de proprié l Extrait Kbis pour les so	um (autre que maison in té avec un extrait cadast	
Signature			
 J'accepte les tarit 	ayer les frais de branchement, à dater du	Limoges, le/	/
Je m'engage à p jour de la réception		ater du	SIGNATURE
 Je reconnais augmentations o 			SIGNATURE
Formulaire à re	etourner par voie postale	ou mail :	
Dir 19	noges Métropole rection du cycle de l'eau rue Bernard Palissy 031 Limoges cedex 1		-branchements@limoges-metropole.fr
⚠ Partie réservée au service			
N° d'affaire :			Ø de la prise d'eaumm



DEMANDE DE BRANCHEMENT ET ABONNEMENT D'EAU

GC-SPE-027 Version 05

Ce que vous devez savoir

Important:

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.limoges-metropole.fr.

Je (nous) reconnais (sons) avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération du Conseil communautaire) en vigueur au jour de la signature.

La souscription du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne, si vous êtes raccordé ou raccordable au réseau public d'Assainissement, l'acceptation automatique des conditions prévues au règlement du service. Un relevé de compteur, le plus proche possible de la date de l'acte, est indispensable. Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais au Service de l'Eau. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement

Médiation de l'Eau:

La Médiation de l'Eau est une association créée en 2009 qui a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les usagers et les services publics d'eau. Tout abonné particulier ou personne morale, ainsi que les consommateurs résidant sur les communes dont la Direction du Cycle de l'Eau est adhérente à la Médiation de l'Eau, peuvent saisir le Médiateur de l'Eau.

Le recours au service de la Médiation est gratuit.

Les litiges pris en compte sont exclusivement de nature contractuelle entre un consommateur et un professionnel portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services.

IMPORTANT:

Le Médiateur de l'Eau ne pourra être saisi en cas d'absence de réclamation préalable écrite auprès du Service de l'Eau. L'avis rendu par le Médiateur est confidentiel. Le consommateur et la collectivité peuvent accepter ou refuser cet avis.

Deux possibilités :

- Par voie postale : envoyer une lettre simple ou un formulaire de saisine dûment rempli (téléchargeable sur le site de la Médiation de l'Eau), ainsi que les pièces justificatives nécessaires à l'étude du litige à l'adresse suivante : Médiation de l'Eau BP 40 463 75 366 Paris cedex 08
- Par voie électronique : en remplissant le formulaire de saisine en ligne www.mediation-eau.fr

La Médiation de l'Eau respecte des critères d'impartialité, d'indépendance, de compétence, et d'efficacité. Pour en savoir plus, contactez le Service de l'Eau au **05 55 45 62 36** ou visitez le site internet <u>www.mediation-eau.fr</u>

Protection des données :

Sur le fondement de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données, un traitement automatisé des renseignements que vous communiquez est effectué afin de faciliter la gestion de votre abonnement. Ces informations ne sont pas communiquées, à l'exception des données de facturation transmises à la Trésorerie municipale. Elles sont conservées jusqu'à l'échéance de votre abonnement ou règlement définitif d'un contentieux éventuel.

Conformément à la législation en vigueur vous pouvez obtenir la communication des données vous concernant et leur rectification en contactant LIMOGES METROPOLE ou en saisissant notre délégué à la protection des données (19, rue Bernard Palissy – CS 10 001 – 87031 LIMOGES Cedex 1). Vous avez la possibilité d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté (CNIL).